

Etat des Lieux ABANDONS & REFUGES

Chaque année, ce sont 100 000 chiens et chats qui sont abandonnés sur les routes de France et dans les refuges animaliers.

A la base de ces abandons, nous ne pouvons qu'établir certaines raisons que les gouvernements français n'ont pas assez prises en considération :

➔ Une reproduction incontrôlée... et incontrôlable ?

Selon la SPA, **1 million de chats et de chiens** sont produits pour le territoire français et « **écoulés** » par divers canaux :

- Les animaleries
- Les petites annonces
- La vente directe au particulier

Autant de moyens de vendre des animaux qui ne permettent pas de « fermer les robinets de la reproduction » et ainsi limiter le risque d'abandons.

Car, les français (pas tous, heureusement) ont la fâcheuse tendance de se lasser de leurs animaux lorsqu'ils deviennent plus grands ou bien lorsqu'ils doivent partir en vacances... et en reprenne un nouveau lorsqu'ils sont rentrés !

Ces animaux, pour la plupart non-stérilisés, se retrouveront en fourrière puis en refuge et s'ajouteront aux très nombreux animaux abandonnés.

Aussi, le message des associations, martelé depuis plusieurs dizaines d'années est primordial : si vous souhaitez accueillir un nouveau compagnon dans votre vie, préférez l'adoption à l'achat.

➔ Un trafic mondial : celui des animaux de compagnie

3^{ème} trafic au niveau mondial après les armes et la drogue, le trafic d'animaux est l'un des facteurs aggravant du nombre d'animaux abandonnés sur le territoire français.

En effet, en faisant un rapide constat, nous ne pouvons que faire le lien entre les deux phénomènes : d'un côté, des personnes en France comme à l'étranger souhaitent réaliser un profit non-négligeable sur le dos des animaux.

Dans les pays de l'Est comme dans certains pays de l'Ouest, les associations assistent dans de nombreux cas à une surproduction des animaux de compagnie.

Ces animaux, produits à la chaîne, seront revendus sur le territoire français. Seulement, ce mode de « **production** » provoque des problèmes comportementaux chez les animaux auxquels les futurs propriétaires ne pourront ou ne sauront pas faire face... Pensant qu'un animal vendu est un animal « fini », ils ne verront pas, comme autre solution, que d'abandonner le chien ou le chat, pourtant chéri quelques jours plus tôt, dans un refuge qui elle, à ses frais et grâce au soutien de ses adhérents et donateurs, les éduquera et les présentera à l'adoption.

Si le gouvernement s'attaquait aux problèmes du trafic et de la stérilisation des animaux de compagnie, les associations recueilleraient moins d'animaux de compagnie dans leurs structures et il n'y aurait pas l'émergence des chiens dits dangereux qui font l'objet de discussions dans les ministères.

Quand les autorités comprendront que l'éducation doit se faire aussi bien chez l'animal que chez celui qui est à l'autre bout de la laisse, alors les abandons pourront être en constante diminution.

Nous ne saurons que trop vous conseiller de vous tourner vers les refuges les plus proches de chez vous si vous souhaitez accueillir un chien ou un chat dans votre vie.

Pour cela, n'hésitez pas à consulter les sites internet des associations ci-dessous. Les bénévoles et salariés des refuges réalisent chaque jour un travail formidable qui doit être soutenu par vous tous !

- ➔ Confédération Nationale des SPA : www.spa-france.asso.fr
- ➔ Fondation Assistance Aux Animaux : www.assistanceauxanimaux.com
- ➔ Fondation Brigitte Bardot : www.fondationbrigittebardot.fr
- ➔ Société Protectrice des Animaux : www.spa.asso.fr
- ➔ Seconde Chance, qui regroupe les 400 refuges animaliers en France : www.secondechance.org